L'UNESCO et la collaboration internationale dans le domaine des sciences médicales

Autor(en): **Needham, J.**

Objekttyp: **Article**

Zeitschrift: **Bulletin der Schweizerischen Akademie der Medizinischen Wissenschaften = Bulletin de l'Académie Suisse des Sciences Medicales = Bollettino dell' Accademia Svizzera delle Scienze Mediche**

Band (Jahr): **2 (1946-1947)**

Heft 4

PDF erstellt am: **29.05.2024**

Persistenter Link: https://doi.org/10.5169/seals-306847

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

C. D. 610(061.2)

L'UNESCO et la collaboration internationale dans le domaine des sciences médicales

Rapport du Dr. **J. Needham**, F. R. S., Paris

fait à la Séance scientifique de l'Académie Suisse des Sciences Médicales à l'occasion de la «Conférence médicale britannique-suisse»

L'occasion de cette conférence médicale plus ou moins bilatérale me permet de dire quelques mots sur le travail de l'Organisation des Nations Unies pour l'Education, les Sciences et la Culture, qui – en ce moment – se trouve en plein développement. Elle vient de s'établir à Paris et, jusqu'à la fin de l'année, la commission préparatoire aura créé une organisation permanente.

Au département des sciences naturelles (Natural Sciences, Naturwissenschaften) incombent les tâches suivantes:

A. *Tâche temporaire:*

Accélérer le travail d'aide scientifique.

B. *Tâche permanente:*

1⁰ Créer un service de liaison scientifique international en formant des bureaux de collaboration scientifique dans les terres éloignées des principaux centres de recherche scientifique et technique (p.ex. en Extrême Orient, en Moyen Orient et en Amérique du Sud).

2⁰ Faciliter par tous les moyens le travail des unions scientifiques et de leur comité central.

3⁰ Entreprendre certaines tâches spéciales qui jusqu'ici n'ont pas encore été exécutées, par exemple rendre disponible de bons films scientifiques en toutes les langues, donner des garanties financières pour des œuvres de collaboration internationale, frais de voyage, etc.; faciliter l'emploi et la distribution de microfilms et d'autres formes de reproduction documentaire en établissant une liste mondiale d'instituts scientifiques et de savants.

4⁰ Collaborer avec d'autres organisations des Nations Unies s'occupant des sciences, de la technique, etc. (par exemple l'organisation mondiale pour la santé, l'organisation pour l'agriculture et l'alimentation) et conseiller les départements économiques et sociaux dans des questions d'ordre scientifique.

5⁰ Entreprendre les démarches nécessaires pour informer les peuples du monde de la portée internationale de découvertes scientifiques.

6⁰ Préparer et entreprendre de nouvelles formes de collaboration scientifique internationale (par exemple en créant des observatoires astronomiques internationaux, des laboratoires pour l'étude des aliments ou encore une fédération de collections de cultures types qui s'occuperait entr'autres d'établir un catalogue mondial des types cultivés, etc.).

En parlant de «sciences» le secrétariat de l'UNESCO entend les sciences naturelles pures et appliquées, – les sciences médicales sont donc comprises et il a été prévu de créer des sous-sections tant pour les sciences médicales que pour les sciences techniques et agricoles.

Il est évident que le secrétariat ne pourra pas se composer de personnel qui soit compétent dans tous les domaines des sciences. Il doit donc pouvoir compter sur la collaboration des corporations internationales déjà existantes, et qui sont des autorités reconnues dans leur domaine. Le domaine des sciences pures est bien développé car – comme nous l'avons mentionné – il existe déjà les unions scientifiques internationales et leur comité. Une organisation intergouvernementale telle que l'UNESCO a besoin des unions:

1⁰ parce qu'elles sont des autorités généralement approuvées, auxquelles peuvent être soumises des questions de grand intérêt; et

2⁰ parce que ce sont les canaux par lesquels lui peuvent parvenir des fonds internationaux qui pourraient être rendus disponibles pour des travaux scientifiques coopératifs. Il est vrai qu'il y a encore bien des sciences telles que la physiologie, la biochimie et la pharmacologie qui n'ont pas formé d'union, mais nous espérons qu'un bureau international permanent ne manquera pas d'être établi dans de pareils cas.

Le domaine de la médecine diffère de celui des sciences pures en tant que, quoi qu'il y ait un grand nombre d'organisations internationales (sociétés, congrès, comités, etc.), il n'y a rien qui corresponde au comité international des unions scientifiques. Un pareil conseil pourrait assumer bien des fonctions utiles en s'occupant par exemple de la coordination d'endroits et de dates pour l'organisation de congrès médicaux et de l'étude de questions qui sont de grande importance pour toutes les sciences médicales et qui pourraient lui être posées par n'importe quelle section de l'organisation des Nations Unies ou par l'ONU elle-même.

Il est probable que les mêmes mesures seront prises dans les domaines des sciences techniques et agricoles.

L'organisation de l'UNESCO est né de la collaboration de 44 états-membres. Les membres de l'ONU n'en font donc pas tous partie; d'autre part un état peut être membre de l'UNESCO sans être membre de l'ONU.

Le Dr Julian Huxley, FRS. (Angleterre) est secrétaire général de l'UNESCO; ses assistants sont MM. Wilson (E.U.) et Thomas (France).

Le Dr J. Needham est directeur du département des sciences naturelles; il est secondé par: Dr I. M. Shukova (USSR.) pour les sciences médicales, Dr Yeh Chu-Pei (Chine) pour les sciences techniques, Dr M. B. C. Guha (Indes) pour les sciences agricoles et Dr C. Sadron (France) pour les sciences pures.

L'UNESCO est en train de former son équipe et nous serions heureux qu'on nous signalât de jeunes scientistes suisses que le travail d'outre-mer de l'UNESCO saurait intéresser et qui seraient d'accord d'entrer dans son service de liaison scientifique.

Et voici l'adresse de l'UNESCO: 19, Avenue Kléber, Paris XVIe.